

PRIX MARIE AUDE ROCHEBEUF

Art 1 : Le prix « **Marie-Aude ROCHEBEUF** » est créé pour récompenser les Griffons Korthals présentés en Expositions. Il est dédié à la mémoire de Marie-Aude, grande passionnée de notre race et juge très appréciée pour sa gentillesse et les conseils qu'elle pouvait donner.

Art 2 : Seuls les chiens appartenant à un membre du Club à jour de cotisation peuvent y prétendre.

Art 3 : Ce prix annuel sera attribué chaque année à la femelle **ET** au mâle qui auront totalisé le plus de points en prenant en compte les résultats suivants :

- Nationale d'Elevage **OU** du Championnat de France,
- Spéciales de Race organisées en France
- Régionales d'Elevage organisées en France

Art 4 : Le classement sera réalisé sur l'année civile (01 janvier, 31 décembre). Les récompenses seront remises à la Nationale d'Elevage de l'année suivante.

Art 5 : Seuls les chiens radiographiés A ou B et ayant le Tan (ou équivalence) pourront participer.

Art 6 : Les points seront comptabilisés selon le Barème des points Classement en Exposition. **En Régionale d'Elevage**, il n'y a pas de classement, donc seul l'Excellent sec comptera : 40 pts.

Art 7 : Les points pourront être obtenus en Classe Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Vétéran et Champion. Le sujet devra être confirmé pour l'attribution du prix (les points obtenus avant la confirmation pourront compter).

En classe jeune ou vétéran les CACS-J ou CACS-V apporteront 15 points

Art 8 : Trois juges différents au moins auront permis d'obtenir ce palmarès.

Art 9 : En cas d'ex-aequo le challenge récompensera le plus jeune sujet.

Art 10 : Le prix **Marie-Aude Rochebeuf** ne peut être attribué qu'une seule fois à un même chien.

VILLENEUVE-SUR-LOT 30 MAI 2026